

DELIBERATION N° 16

**Marché public de services - exploitation des installations thermiques
des bâtiments communaux - avenant n° 5 au marché n° 10.354**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Catherine Gaillard

La Ville de Dieppe a confié, pour une durée de 10 ans, un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à la Société Dalkia, dont le siège est situé 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59875 Saint-André Les Lille.

Ce marché a déjà fait l'objet de quatre avenants :

- un avenant n° 1 en date du 29/12/2011, relatif au transfert partiel du marché à Dieppe-Maritime dans le cadre du transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- un avenant n° 2 en date du 17/10/2012, un avenant n° 3 en date du 26/02/2014 et un avenant n° 4 en date du 03/06/2015, ayant notamment pour objet la mise à jour de la liste des installations exploitées dans le cadre du marché ainsi que la prise en compte des travaux réalisés par la Ville de Dieppe et des modifications d'horaires de chauffe.

Au regard de l'évolution du patrimoine bâti de la Ville de Dieppe et de son occupation, il convient à nouveau d'actualiser les caractéristiques du marché.

Le présent avenant a donc pour objet la mise à jour de la liste des installations exploitées :

- prise en charge des installations thermiques sur les bâtiments suivants : bâtiment CAF/URSSAF/CPAM, Triangle, Maison de quartier Camille Claudel,
- suppression des prestations d'exploitation sur les installations thermiques des bâtiments suivants : cantine de l'école Michelet, ancien restaurant scolaire de l'école S. Delaunay, logement du gardien du Château Musée.

L'avenant n° 5 entraîne une augmentation de 123 280,09 € TTC sur la durée totale du marché, ce qui représente une augmentation de 1,98 % par rapport au montant du marché de base. L'incidence financière cumulée des cinq avenants représente une augmentation de 1,23 % du montant sur la durée totale du marché.

Vu :

- le code des marchés (procédure d'appel d'offres ouvert),
- le marché n° 10.354 en date du 19/11/2010 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, signé conformément à la délibération n° 19 du 23/09/2010,
- l'avenant n°1 en date du 29/12/2011, signé conformément à la délibération n° 15 du 15/12/2011,
- l'avenant n°2 en date du 17/10/2012, signé conformément à la délibération n° 13 du 27/09/2012,
- l'avenant n° 3 en date du 26/02/2014, signé conformément à la délibération n° 17 du 22/01/2014,
- l'avenant n° 4 en date du 03/06/2015, signé conformément à la délibération n° 14 du 26/03/2015,

Considérant les avis des commissions n° 1 et 3 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché n° 10.354, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en
application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire